

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6315>



# Motion adoptée par le CA du collège Maurice Genevoix de Decize

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Collèges de la Nièvre -



Publication date: lundi 7 février 2022

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Les personnels du collège Maurice Genevoix jugent insuffisante la Dotation Horaire Globale attribuée à leur collège pour l'année scolaire 2022/2023. Cette insuffisance conduira à une grave détérioration, tant de la qualité des enseignements dispensés sur les différents niveaux du collège, que des conditions de travail des enseignants.

Ces dégradations à venir ont été dénoncées par les représentants enseignants et éducatifs du collège lors du conseil d'administration de leur établissement le 27 janvier dernier.

A cette occasion, une motion a été votée.

Le SNES 58 soutient les personnels dans leur demande d'abondement de la DHG.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>